

ANNEE 1964 -X- N° 152 / PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Président de la Cour Suprême,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi N° 61-42 du 18 Octobre 1961, organisant la Cour Suprême, notamment ses articles 8, 11 et 172 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur Honoré AHOUANSON, Magistrat, précédemment Conseiller Technique au Cabinet du Président du Conseil Chef du Gouvernement, est nommé Procureur Général par intérim près la Cour Suprême, en remplacement de Monsieur Jean LE MARQUAND, appelé à d'autres fonctions.

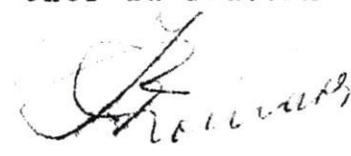
Article 2 - Sont et demeurent rapportées toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret N° 57/PR-SGG du 16 Avril 1964, portant nomination de Monsieur Honoré AHOUANSON en qualité de Conseiller Technique au Cabinet du Président du Conseil Chef du Gouvernement.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

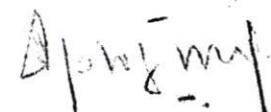
Fait à COTONOU, le 25 NOVEMBRE 1964

par le Président de la République,

Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

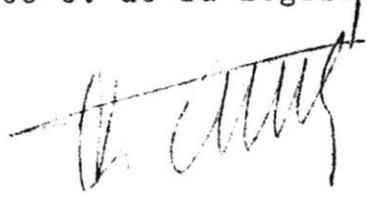

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


F. APLOGAN


S.-M. APITHY

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


A. ADANDE

Ampliations : JORD 1
PR 4 SGG 4
PC 6 CS 8
Ministères 8 DGF-DB-CF-DC 8